



**CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE**

# LE CANAL DE COMPIÈGNE À PASSEL ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

**DU 5 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2020  
INFORMEZ-VOUS ET PARTICIPEZ**

**L'essentiel sur les aménagements  
écologiques liés au canal**

SOCIÉTÉ  
DU CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE



www.  
canal-seine-  
nord-europe.fr





# LE CANAL SEINE-NORD EUROPE, LE CHAÎNON MANQUANT POUR RELIER NOTRE RÉSEAU FLUVIAL À L'EUROPE

## UNE NOUVELLE LIGNE DE VIE POUR LES HAUTS-DE-FRANCE

Fin 2028, le Canal Seine-Nord Europe reliera le bassin de la Seine aux grandes voies fluviales du nord de la France et de l'Europe. En construisant un modèle de transport durable, performant et ancré dans les territoires, le Canal Seine-Nord Europe va prendre sa place au sein de la liaison Seine-Escaut, premier réseau européen de transport fluvial à grand gabarit.

## UN CANAL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

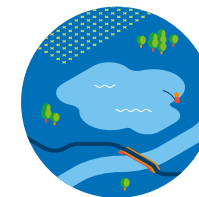
En complément des travaux, des centaines d'hectares de sites naturels vont être restaurés ou créés pour développer une variété d'habitats (zones humides, prairies sèches, frayères, haies, boisements) favorables à la biodiversité... bref améliorer l'environnement. Le Canal Seine-Nord Europe, transport fluvial propre, est donc bel et bien la conciliation de l'économie et de l'écologie.

## PLUS QU'UN CANAL, UN ÉCOSYSTÈME

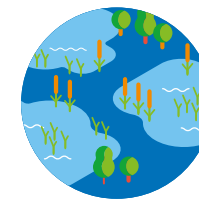
Avec le Canal Seine-Nord Europe, les Hauts-de-France pourront participer à la relocalisation d'une partie de la production et du commerce européen. La baisse des coûts de transport et les avantages logistiques offerts par le canal faciliteront la pérennisation, l'extension et la création d'activités industrielles, agricoles, de distribution.

## DE COMPIÈGNE À PASSEL (OISE), L'ENQUÊTE ENVIRONNEMENTALE

Du 5 octobre au 5 novembre, une enquête publique est l'occasion pour chacun de s'informer et s'exprimer sur les aménagements écologiques du projet dans ce premier secteur. Cette étape clé est préalable à l'arrêt d'autorisation environnementale et au démarrage des travaux à partir de 2021.



**1 RETENUE D'EAU**  
de 14 millions de m<sup>3</sup>  
au nord de Péronne



**700 HECTARES**  
d'aménagements  
environnementaux  
et de plantations



**107 KM DE CANAL**  
de Compiègne  
à Aubencheul-au-Bac



**59 COMMUNES**  
des Hauts-de-France  
traversées



**7 ÉCLUSES**  
dont une écluse de jonction  
au canal du Nord



**63 PONTS**  
routiers et ferroviaires  
dont 3 ponts-canaux

### Partenaires financiers

Cofinancé par l'Union européenne  
Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe



**SOCIÉTÉ  
DU CANAL  
SEINE-NORD  
EUROPE**



[www.  
canal-seine-  
nord-europe.fr](http://www.canal-seine-nord-europe.fr)



# L'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE, C'EST QUOI ?

L'enquête publique environnementale vise à informer le public et à recueillir ses observations sur l'intégration du projet dans son environnement.

Elle est conduite par une commission d'enquête indépendante, au titre des articles L.181-1 et L.181-2 du code de l'environnement.

L'engagement des travaux nécessite que l'État accorde une autorisation environnementale, dont le dossier doit être soumis préalablement à enquête publique.

## SUR QUOI PORTE-T-ELLE ?

L'enquête publique environnementale porte sur les caractéristiques du projet et ses aménagements écologiques. Elle permet notamment de comprendre les effets du projet sur l'eau, les milieux aquatiques, les espèces animales et végétales protégées et leur habitat; et de s'informer sur les mesures compensatoires envisagées par le maître d'ouvrage.

Le dossier d'autorisation environnementale présente ces éléments. Il est disponible en ligne et dans les lieux d'enquête, en particulier les mairies concernées. Le présent document en synthétise les grands enjeux.

+ [csne.enquetepublique.net](https://csne.enquetepublique.net)

## POURQUOI DES MESURES COMPENSATOIRES ?

Lorsque l'on conçoit un projet d'aménagement, on évalue très précisément ses impacts sur l'environnement (la faune, la flore, l'eau, les sols, etc.). Puis, on travaille le projet de sorte à éviter ou réduire ses impacts négatifs. Les mesures compensatoires visent à contrebalancer les impacts que l'on n'a pas réussi à éviter ou réduire. Elles doivent permettre de rétablir une situation écologique similaire voire meilleure. Ce principe de compensation écologique après étude d'impact est prévu dans la loi en France depuis 1976 (loi sur la protection de la nature) et a été régulièrement renforcé depuis.

## VOTRE AVIS SUR LE PROJET EST IMPORTANT !

La commission d'enquête met les moyens de s'informer et de s'exprimer à la disposition de tous. Elle étudie l'ensemble des contributions sur le projet et rédige ensuite son avis. L'autorisation environnementale peut ensuite être délivrée par arrêté préfectoral, permettant au maître d'ouvrage d'entamer la phase de travaux.

# COMMENT S'INFORMER ET S'EXPRIMER ?

## RENCONTREZ LES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS EN MAIRIE

<b>Cambronne-lès-Ribécourt</b>	24/10-9h 12h
<b>Chiry-Ourscamp</b>	31/10-9h 12h
<b>Choisy-au-Bac</b>	20/10-14h 17h
<b>Clairoix</b>	9/10-9h 12h
<b>Compiègne</b>	31/10-9h 12h 5/11-9h 12h
<b>Le Plessis-Brion</b>	14/10-14h 17h
<b>Montmacq</b>	12/10-15h 18h
<b>Morlincourt</b>	5/11-14h 17h
<b>Passel</b>	22/10-14h 17h
<b>Pimprez</b>	8/10-14h 17h 17/10-9h 12h
<b>Ribécourt-Dreslincourt</b>	28/10-14h 17h
<b>Thourotte</b>	7/10-14h 17h 5/11-14h 17h

## EXPRIMEZ VOTRE AVIS SUR LES REGISTRES ET CONSULTEZ LE DOSSIER

- + En mairie des communes concernées
- + En ligne : [csne.enquetepublique.net](https://csne.enquetepublique.net)

## LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Nommée par le tribunal administratif d'Amiens (décision du 5 août 2020), la commission d'enquête est composée de trois membres :

- + Patrick Jayet (président de la commission)
- + Jean-Marie Allonneau
- + Jean-Pierre Lignier

Elle est joignable pendant l'enquête publique par mail : [csne@enquetepublique.net](mailto:csne@enquetepublique.net)

## POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET

[canal-seine-nord-europe.fr](https://canal-seine-nord-europe.fr)



# L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU PROJET

## LE CANAL DE COMPIÈGNE À PASSEL

**18 KM**  
D'AMÉNAGEMENTS  
FLUVIAUX

**19 SITES**  
DE COMPENSATION  
ÉCOLOGIQUE

**391 HECTARES**  
D'AMÉNAGEMENTS  
ENVIRONNEMENTAUX  
ET DE PLANTATIONS

**11,5 KM**  
DE BERGES  
ÉCOLOGIQUES

**4,5 HECTARES**  
D'ANNEXES  
HYDRAULIQUES

Le programme de compensation a été conçu pour dépasser l'équivalence écologique. C'est-à-dire que l'ensemble des mesures compensatoires permet d'accroître la biodiversité sur le territoire par rapport à la situation d'aujourd'hui.

- + De Compiègne à Passel, 11,5 km de berges écologiques (aménagements et plantations spécifiques en bordure de canal) et 4,5 ha d'annexes hydrauliques (mares, plans d'eau à proximité du canal) pour favoriser la biodiversité.
- + Des corridors écologiques préservés par des berges favorables au franchissement du canal par la grande faune.
- + 391 ha d'aménagements environnementaux et de plantations (roselières, mares, prairies humides, boisements alluviaux) dont certains ouverts au public à l'instar du site de compensation de Bienville déjà réalisé en 2017.

## QUELLES MESURES POUR PRÉSERVER LA FAUNE ?

Le projet est conçu de manière à éviter et à réduire les impacts (capture relâche d'amphibiens, préservation d'arbres à cavités, aménagements d'habitats de substitution, suivi du chantier par un écologue), et à les compenser par la création d'habitats adaptés.

## QUE FAIT-ON DES TERRES EXCAVÉES ?

8,3 millions de m<sup>3</sup> de terres sont extraits dont 5,6 millions sont réutilisés pour les besoins du projet dans les remblais du canal, les franchissements, les aménagements environnementaux, etc. Le reste est valorisé sur d'autres sites ou projets d'aménagement ou mis en dépôts sur des terrains restitués à l'agriculture dans de bonnes conditions agronomiques.

## QUEL EFFET SUR LES CRUES DE L'OISE ?

En cas de fortes crues de l'Oise, le Canal Seine-Nord Europe et ses aménagements réduisent la surface inondée sur des territoires habités. En revanche, ils maintiennent les crues faiblement débordantes utiles à la faune et la flore locales.

## QUEL IMPACT SUR LES EAUX SOUTERRAINES ?

Le creusement du Canal Seine-Nord Europe et le déplacement du lit de l'Oise impliquent un abaissement localisé du niveau de la nappe dont les conséquences sur la faune et la flore sont compensées. Les captages d'alimentation en eau potable ne subissent pas de baisse de niveau. Un suivi de qualité des eaux sera mis en place pendant les travaux.

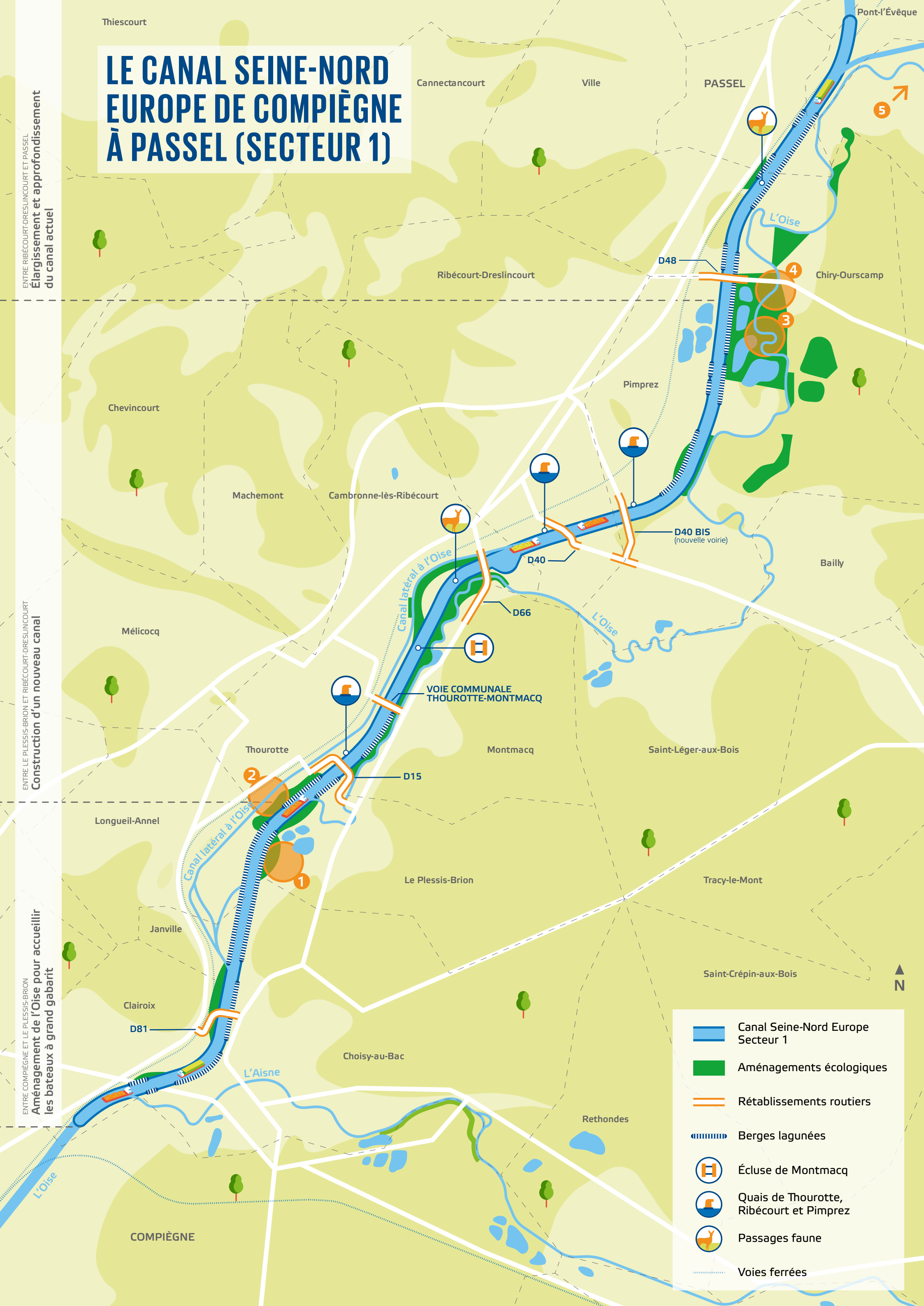


# LE CANAL SEINE-NORD EUROPE DE COMPIÈGNE À PASSEL (SECTEUR 1)

ENTRE RIBÉCOURT-DRESLINCOURT ET PASSEL  
Élargissement et approfondissement  
du canal actuel

ENTRE LE PLESSIS-BRION ET RIBÉCOURT-DRESLINCOURT  
Construction d'un nouveau canal

ENTRE COMPIÈGNE ET LE PLESSIS-BRION  
Aménagement de l'Oise pour accueillir  
les bateaux à grand gabarit



-  Canal Seine-Nord Europe Secteur 1
-  Aménagements écologiques
-  Rétablissements routiers
-  Berges lagunées
-  Écluse de Montmacq
-  Quais de Thourotte, Ribécourt et Pimprez
-  Passages faune
-  Voies ferrées

# ZOOM SUR 5 SITES DE COMPENSATION ÉCOLOGIQUE

Retrouvez l'intégralité des impacts du projet et des mesures compensatoires dans le dossier d'autorisation environnementale (DAE) : [csne.enquetepublique.net](http://csne.enquetepublique.net)



## 1 BOUCLE DES AGEUX À LONGUEIL-ANNEL ET LE PLESSIS-BRION

Cette boucle sera réaménagée en annexe hydraulique avec une mosaïque de milieux (plan d'eau, réseau de mares, boisement humide, etc.). Connecté avec le Canal Seine-Nord Europe, cet espace humide sera favorable aux amphibiens, insectes, oiseaux, chiroptères et poissons.

+ Plus d'infos dans le DAE : pièce C5 p.50



## 2 BOUCLES DU MUID À THOUROTTE ET LE PLESSIS-BRION

Dans les boucles du Muid, l'objectif du projet est notamment de créer des milieux propices à la biodiversité locale, des lieux de reproduction pour les amphibiens, des frayères à brochets et des berges favorables à la reproduction du martin pêcheur d'Europe.

Le fonctionnement des boucles sera le plus naturel possible, avec une alimentation en eau à l'amont limitée restant soumise aux montées d'eau de l'Oise.

+ Plus d'infos dans le DAE : pièce C5 p. 61



## 3 GRAVIÈRES DE CHIRY-OURSCAMP

Ces 73 ha possèdent une diversité de milieux intéressante dont la richesse va s'accroître avec son réaménagement écologique. Il est notamment prévu de restaurer les anciennes gravières en prairies humides favorables à de nombreuses espèces emblématiques de la vallée de l'Oise.

+ Plus d'infos dans le DAE : pièce C5 p.137



## 4 VALLÉE DE L'OISE À CHIRY-OURSCAMP ET PIMPREZ

Ce site de plus de 80 ha est inscrit dans la vallée inondable de l'Oise. Certaines végétations du site présentent un potentiel important de restauration. Plusieurs espèces sont ciblées par les actions de compensation : pour les amphibiens, un réseau de mares favorable à leur reproduction ; pour les insectes, une peupleraie convertie en milieu ouvert humide ; pour les oiseaux, la création de milieux humides et de lisières, la diversification des milieux boisés ; pour les chauves-souris, l'amélioration de lisières ; pour les poissons, la création de frayères à brochets.

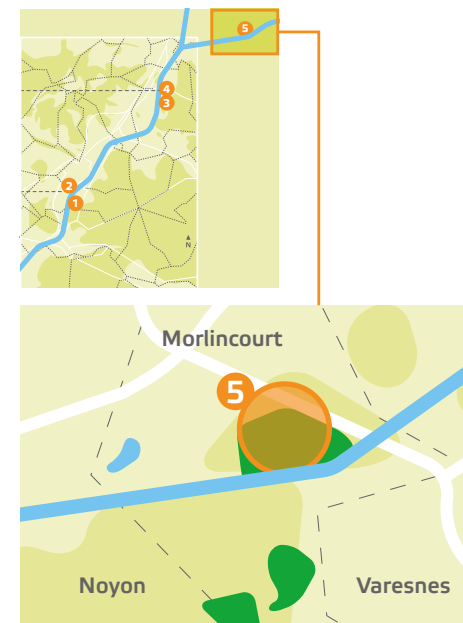
+ Plus d'infos dans le DAE : pièce C5 p.175



## 5 VALLÉE DE L'OISE À MORLINCOURT

Le site actuel est composé notamment d'une mare en voie d'atterrissement (formation d'amas de terre par sédimentation) et de prairies humides dégradées. Les mesures de compensation envisagées sont le renforcement d'un réseau de mares, la restauration d'une ancienne zone humide, la restauration d'un fonctionnement bocager et paysager du site par la plantation de haies, la restauration et le maintien des milieux ouverts humides.

+ Plus d'infos dans le DAE : pièce C5 p.197

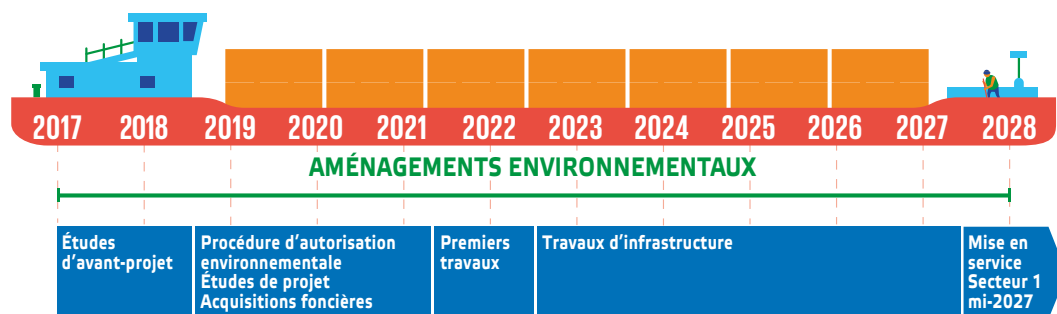


# DÈS À PRÉSENT, DES INTERVENTIONS SUR VOTRE TERRITOIRE

## LE CHANTIER SE PRÉPARE

Le déplacement des réseaux (eau, électricité, gaz, télécom) est en cours ou programmé pour la fin d'année à Choisy-au-Bac, Montmacq, Cambronne-lès-Ribécourt, Pimprez, Ribécourt-Dreslincourt et Chiry-Ourscamp. Des défrichements ont également lieu cet automne à Choisy-au-Bac, Thourotte et Montmacq, compensés par des reboisements. Des opérations de déconstruction de bâtiments acquis par la Société du Canal Seine-Nord Europe sont aussi prévues à Choisy-au-Bac, Montmacq, Cambronne-lès-Ribécourt, Pimprez, Ribécourt-Dreslincourt et Chiry-Ourscamp. Toutes ces interventions visent à libérer l'espace nécessaire à la construction du Canal Seine-Nord Europe.

## PLANNING DU SECTEUR 1 COMPIÈGNE-PASSEL



# LE REBOISEMENT CONFIE À DES ACTEURS LOCAUX

## DANS L'OISE, 10 HECTARES CONCERNÉS

Pour compenser les défrichements nécessaires à la réalisation du projet, la Société du Canal Seine-Nord Europe a commencé à reboiser des secteurs, avec deux principes : des plantations utiles à la filière bois et des espaces ouverts au public. Six hectares ont déjà été plantés à Bienville, soit 3 800 arbres. Cette année dans l'Oise, un appel à projets a permis de sélectionner trois lauréats locaux pour restaurer 10 ha de boisements dégradés.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Un observatoire de l'environnement, instance indépendante créée pour le projet, a pour mission d'anticiper et suivre les effets du projet sur l'environnement. Composé de représentants des collectivités territoriales, d'experts qualifiés, de représentants des administrations,

de représentants d'associations environnementales (Picardie Nature, fédérations de pêche, de chasse, etc.), il est présidé par Guy Fradin, ingénieur général honoraire des ponts, des eaux et des forêts et gouverneur suppléant du Conseil mondial de l'eau. Cet observatoire veille notamment à la mise en place des mesures compensatoires présentées dans ce document.